



Fédération
des acteurs de
la solidarité

HAUTS-DE-FRANCE



Formation
Fondamentaux du droit des étrangers

RESUME

MODULE 1 : Les fondamentaux de l'accès au droit au séjour

Objectif général

Ce premier module de formation permet d'améliorer la connaissance des différentes catégories de personnes pouvant bénéficier d'un titre de séjour, des conditions à remplir pour chacune d'entre elles et des procédures d'octroi du séjour.

Durée : 1 jour de formation – 7h

Intervenant : Maître THIEFFRY, Avocate au Barreau de LILLE, associée de PANTONE-AVOCATS

MODULE 2 : Accompagner les personnes dans leurs recours contre des décisions administratives les concernant

Objectif général

Ce deuxième module de formation vise à apporter aux travailleurs sociaux des connaissances sur les modalités de recours et les réflexes à avoir dans le cas où une décision de l'administration irait à l'encontre du projet de la personne.

Durée : 1 demi-journée de formation 3h 30

Intervenant : Maître THIEFFRY, Avocate au Barreau de LILLE, associée de PANTONE-AVOCATS

MODULE 3 : Travailler avec des interprètes et/ou des structures relais du territoire

Objectif général

Ce troisième module vise à interroger les pratiques des professionnels sociaux et à les outiller dans le travail en partenariat avec des interprètes ou des structures relais du territoire.

Durée : 1 demi-journée de formation 3h 30

Intervenant : Laurent Calligrafi, directeur de l'EPI

MODULE 1 : Les fondamentaux de l'accès au droit au séjour

Objectif général

Ce premier module de formation permet d'améliorer la connaissance des différentes catégories de personnes pouvant bénéficier d'un titre de séjour, des conditions à remplir pour chacune d'entre elles et des procédures d'octroi du séjour.

Objectifs spécifiques

- Connaître le contexte général du développement du droit des étrangers et les textes fondamentaux
- Connaître les différentes catégories et motifs permettant de bénéficier d'un droit au séjour
- Savoir identifier les différents documents justificatifs du droit au séjour
- Connaître les procédures d'accès au titre de séjour selon le type de titre
- Savoir distinguer les procédures de regroupement familial et de réunification familiale
- Connaître les procédures et conditions d'accès à la nationalité

Public Cible

Tout professionnel du secteur social amené à rencontrer et accompagner des personnes étrangères en poste depuis au moins 6 mois.

Prérequis

Avoir 6 mois d'expérience auprès de ce public

Intervenant : Maître THIEFFRY, Avocate au Barreau de LILLE, associée de PANTONE-AVOCATS

Durée : 1 jour de formation – 7h

Contenu et déroulement

Session 1 – 2h

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Acquérir des repères généraux sur les principes fondamentaux du droit au séjour○ Savoir identifier les catégories de personnes pour lesquelles l'obtention d'un titre de séjour est nécessaire	<ul style="list-style-type: none">- Rappel historique et contexte législatif et réglementaire, les différentes sources du droit des étrangers- L'obligation de détenir un titre de séjour : étendue et dispenses possibles- Les principales catégories d'étrangers et leur droit au séjour- Le droit au séjour des ressortissants communautaires- Conditions générales de délivrance des titres de séjour : intégration et absence de menace pour l'ordre public

Session 2 – 2h45

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les différentes catégories de titre de séjour et les conditions à remplir pour chacune de ces catégories ○ Connaître les procédures applicables pour l'obtention d'un titre de séjour ○ Savoir distinguer les titres de séjours de plein droit et les titres de séjour à l'appréciation de la Préfecture ○ Savoir distinguer les différentes catégories de titres de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principaux titres de séjour prévu par le CESEDA - Les procédures d'obtention d'un titre de séjour et de délivrance de la carte de résident - Les évolutions du droit au séjour issues de la loi du 10 septembre 2018 - Focus sur la double demande de titre pour les étrangers souhaitant demander l'asile et la procédure définie dans l'instruction du 28 février 2019 - Les procédure d'évaluation de la demande et de décision par les services de la Préfecture

Session 3 – 45 minutes

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Connaître les titres de séjours permettant l'exercice d'un travail salarié ○ Connaître les droits ○ Connaître les procédures de changement de statut des étrangers bénéficiant d'un titre de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> - Catégories d'étrangers autorisées à exercer un travail salarié en France - Les titres de séjour issus d'une demande de travail - Procédure d'obtention d'une autorisation de travail lorsque celle-ci est nécessaire - Le changement de statut des personnes étrangères bénéficiant d'un titre de séjour - Catégories d'étrangers pouvant bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'un emploi par le Service Public de l'Emploi en France

Session 4 – 1h30

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none"> ○ Distinguer les procédures de regroupement familial et de réunification familiale ○ Connaître les conditions préalables au regroupement familial ○ Connaître les procédures et conditions d'accès à la nationalité 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des procédures de regroupement et de réunification familiale ainsi que des publics concernés - La procédure de réunification familiale pour les personnes bénéficiaires d'une protection internationale : démarches et délais - La procédure de regroupement familiale : conditions à remplir, démarches et délais - La nationalité française : conditions d'acquisitions et procédures

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques juridiques ;
- Enseignement participatif et interactif ;
- Questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires ;
- Partages d'expériences ;
- Apports pratiques avec des mises en situation et travaux pratiques à partir d'étude de cas ;
- Supports pédagogiques variés : photocopiés, bibliographie, articles d'analyse, documents normatifs, schémas, tableaux de synthèse ;
- Des perspectives opérationnelles sur le terrain ;
- Une grille d'évaluation et de bilan de la formation.

MODULE 2 : Accompagner les personnes dans leurs recours contre des décisions administratives les concernant

Objectif général

Ce deuxième module de formation vise à apporter aux travailleurs sociaux des connaissances sur les modalités de recours et les réflexes à avoir dans le cas où une décision de l'administration irait à l'encontre du projet de la personne.

Objectifs spécifiques

- Connaître les possibilités et procédures de recours contre les décisions de refus d'octroi de titre de séjour
- Connaître les implications d'une Obligation de quitter le Territoire Français (OQTF) et les procédures de recours
- Connaître les recours possibles en cas d'arrêté d'expulsion

Public Cible

Tout professionnel du secteur social amené à rencontrer et accompagner des personnes étrangères depuis au moins 6 mois.

Prérequis

Avoir 6 mois d'expérience auprès de ce public

Intervenant : Maître THIEFFRY, Avocate au Barreau de LILLE, associée de PANTONE-AVOCATS

Durée : 1 demi-journée de formation 3h 30

Contenu et déroulement

Session 1 – 1h30

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les possibilités de recours contre les refus de séjour○ Connaître la procédure de recours contre un refus d'octroi de la nationalité française○ Savoir accompagner les personnes dans la demande d'aide juridictionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Principes généraux du recours administratifs- Procédures et délais de recours selon la catégorie de titre de séjour demandée- Procédure de recours contre un refus d'octroi de la nationalité- La demande d'aide juridictionnelle

Session 2 – 2h

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les différentes mesures d'éloignement○ Connaître les implications d'une mesure d'éloignement○ Connaître les modalités de recours contre les mesures d'éloignement et arrêtés d'expulsion○ Connaître les catégories de personnes protégées de l'éloignement	<ul style="list-style-type: none">- Les mesures d'éloignement (OQTF, ITF, Interdiction de retour, remise à un état membre de l'espace Schengen, etc.) : conditions de notification, implication, droit des personnes- Procédures et délais de recours contre les mesures d'éloignement- Les décisions associées à une mesure d'éloignement : assignation à résidence, retrait des documents de voyage, placement en rétention administrative etc- Procédures et délais de recours contre les décisions associées à une mesure d'éloignement- L'arrêté d'expulsion- Procédures et délais de recours contre les arrêtés d'expulsion- Catégories de personnes pouvant bénéficier d'une protection contre l'éloignement et modalités de mise en œuvre de cette protection

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques juridiques ;
- Enseignement participatif et interactif ;
- Questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires ;
- Partages d'expériences ;
- Apports pratiques avec des mises en situation et travaux pratiques à partir d'étude de cas ;
- Supports pédagogiques variés : photocopiés, bibliographie, articles d'analyse, documents normatifs, schémas, tableaux de synthèse ;
- Des perspectives opérationnelles sur le terrain ;
- Une grille d'évaluation et de bilan de la formation.

MODULE 3 : Travailler avec des interprètes et/ou des structures relais du territoire

Objectif général

Ce troisième module vise à interroger les pratiques des professionnels sociaux et à les outiller dans le travail en partenariat avec des interprètes ou des structures relais du territoire.

Objectifs spécifiques

- Connaître les ressources de l'interprétariat professionnel sur un territoire
- Identifier les bonnes pratiques de travail avec un interprète
- Connaître les structures relais du territoire pour orienter les personnes vers un accompagnement spécialisé dans leurs démarches, notamment sur le plan juridique

Public Cible

Tout professionnel du secteur social amené à rencontrer et accompagner des personnes étrangères depuis au moins 6 mois.

Prérequis

Avoir 6 mois d'expérience auprès de ce public

Intervenant : Laurent Calligrafi, directeur de l'EPI

Durée : 1 demi-journée de formation 3h 30

Contenu et déroulement

Session 1 – 2h

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les règles du recours à l'interprétariat○ Connaître les ressources de l'interprétariat professionnel mobilisables○ Interroger les pratiques d'accompagnement social avec interprète○ Partager les expériences de travail avec interprète	<ul style="list-style-type: none">- Apports théoriques sur l'interprétariat dans le cadre des démarches relatives au droit au séjour- Présentation des ressources d'interprétariat professionnel mobilisables sur le territoire concerné- Echange autour du rôle de l'interprète et de son positionnement- Echange de pratiques concernant la relation d'accompagnement social avec l'intermédiaire d'un interprète

Session 2 – 1h30

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Déroulement</i>
<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les structures relais sur le territoire pouvant accompagner les personnes dans leurs démarches, notamment sur le plan juridique○ Savoir orienter efficacement les personnes	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des structures relais institutionnelles et associatives- Les modalités d'orientation des personnes vers les structures relais selon leur type- Partage d'expérience sur le travail partenarial avec des structures relais : comment les mobiliser ? Quelle complémentarité de l'accompagnement des personnes avec les structures relais ?

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques juridiques ;
- Enseignement participatif et interactif ;
- Questionnaire d'attentes en amont du module pour adapter le contenu de la formation aux stagiaires ;
- Partages d'expériences ;
- Mises en situation
- Supports pédagogiques avec présentation des ressources mobilisables et des structures relais;
- Des perspectives opérationnelles sur le terrain ;
- Une grille d'évaluation et de bilan de la formation.